

**L**e CESAP, qui dispose de plus de 1200 places d'accueil n'est jamais inactif. Les projets sont nombreux et cette " lettre " réalisée trois fois par an, ne donne qu'une vision bien succincte de notre activité.

Pour ce numéro 7 que nous pourrions-nous retenir parmi la signature d'un nouveau bail permettant aux " Cerisiers " d'offrir au SESAD de l'espace nécessaire à son fonctionnement, l'autorisation de l'ARS Picardie pour la création d'un nouveau SESAD, le travail d'étude réalisé en collaboration avec le GPF, la mise en place d'un programme d'action contre les risques psychosociaux et les troubles musculo-squelettiques ? Toutes ces informations, montrent le dynamisme du CESAP.

Lors de notre assemblée générale du 27 juin, nous aurons une vision globale de nos multiples activités. En effet, outre la présentation du rapport moral du Président, l'AG est l'occasion de présenter un " rapport d'activité ". Après son approbation par les adhérents, ce document sera disponible sur le site internet du CESAP. Je vous invite à le consulter pour pouvoir juger de toutes les activités du CESAP et notamment des nombreuses initiatives des établissements.

Il faut souligner un événement important pour notre association : l'un des trois CPOM qui va régir pendant 5 ans nos relations avec l'ARS a enfin été signé : c'est celui de l'île de France et concerne la majorité de nos établissements. C'est un moment très important pour lequel ont œuvré avec beaucoup de constance le Président, le Trésorier, le Directeur général, la Directrice administrative et financière de notre association et l'ensemble des directeurs des établissements. Le CPOM donne des règles d'action : à nous de nous en saisir, pour qu'au final, ceux que nous accueillons au CESAP soient, toujours, au centre de nos préoccupations.

H. Gillet  
Secrétaire général

## MAS LA CLÉ DES CHAMPS, SÉRÉNITÉ ET CONVIVIALITÉ

**Accueilli en 1998 à la demande de la DDASS 77 au sein du CESAP, l'établissement de " Malnoue " (devenu depuis lors la " MAS La Clé des Champs ") a trouvé toute sa place au sein de notre association.**

La Maison d'Accueil Spécialisée accueille en hébergement complet 48 personnes. Par ailleurs dix personnes y viennent, du lundi au vendredi, en accueil de jour.

Les personnes accueillies dans l'établissement présentent des pathologies diagnostiquées dès la petite enfance (polyhandicap, psychose déficitaire le plus souvent) et ont suivi un parcours, dans la majorité des cas, institutionnel. Comme dans d'autres établissements du CESAP une tendance s'observe, le vieillissement de la population. A fin 2011 par exemple, 8 personnes avaient entre 55 et 59 ans et 4 personnes plus de 60 ans ! Ce constat oblige la structure à s'adapter car il faut prendre en compte une durée des séjours de plus en plus longue (plusieurs dizaines d'années pour beaucoup d'entre eux).

En 2012, la " Clé des Champs " a été parmi l'un des premiers établissements du CESAP à réaliser son " évaluation externe ". Des " points forces " que nous connaissions bien, ont été relevés par les évaluateurs : l'ouverture de l'établissement sur son environnement, la personnalisation de l'accompagnement qui permet une large expression et participation individuelle et collective des résidents, de leur familles et de leurs proches (" ce point est particulièrement performant " nous disent les évaluateurs). Un autre point fort du fonctionnement a été aussi souligné " la garantie de la politique de prévention et de gestion des risques professionnels ". ■



Spectacle à " La Clé des Champs "

## Actualités

### LES LOCAUX DES CERISIERS S'AGRANDISSENT !

Nicolas Sempéré, directeur de l'EME et du SESAD " les Cerisiers " s'est vu remettre le 5 avril, les clefs de la future implantation du SESAD, qui sera située à Nanterre (à quelques rues du bâtiment principal). Reste désormais à réaliser les travaux d'aménagement qui vont durer plusieurs mois.



Au rdc de cet immeuble, le futur SESAD

### Le nouveau site internet du CESAP

[www.cesap.asso.fr](http://www.cesap.asso.fr) : présenté à l'Assemblée Générale du CESAP le jeudi 27 juin sera en ligne dès septembre. On y retrouvera (entre autre) les rubriques actuelles, tout en laissant aux établissements de l'association la possibilité de présenter facilement leurs activités, ainsi que plusieurs nouvelles rubriques dont les offres d'emploi du CESAP.

## NOUVEAUX CPOM, NOUVEAUX ENJEUX



**A l'issue de négociations qui ont duré plus d'un an, le président du CESAP vient de signer avec le directeur général de l'ARS Ile de France, pour 5 ans (2013/2017), un CPOM (contrat d'objectifs et de moyens) pour l'ensemble des établissements de la région parisienne.**

Celui-ci, par la souplesse de gestion qu'il autorise et des engagements réciproques sur 5 ans, apporte aux établissements et services du CESAP des garanties leur permettant la poursuite pérenne de leurs missions auprès des personnes polyhandicapées dans des conditions de relative sécurité financière. Nous pourrions donc, notamment, continuer à mutualiser des moyens entre établissements, à affecter d'éventuels excédents sur d'ambitieux programmes d'investissements et plus généralement utiliser à bon escient la souplesse accrue de gestion qu'autorise le CPOM.

En revanche, comparativement au précédent CPOM, l'ARS a tenu à renforcer les contraintes budgétaires pesant sur le CESAP à tra-



vers principalement deux axes : une possible convergence tarifaire dès lors que le tarif dont bénéficierait un établissement du CESAP s'avérerait supérieur aux tarifs d'autres établissements similaires ; une possible diminution ponctuelle ou pérenne de la dotation d'un établissement dès lors que ce dernier ne réaliserait pas l'activité prévisionnelle " cible " telle que contractualisée dans le CPOM. C'est dire si la bonne réalisation de l'activité doit désormais être un

objectif partagé par tous au sein du CESAP et auquel chaque professionnel, pour sa part, concourt ! Un comité de suivi du CPOM réunissant l'ARS et le CESAP est chargé d'évaluer chaque année la mise en œuvre du CPOM et de rechercher conjointement des solutions à d'éventuelles difficultés de mise en œuvre.

Ce CPOM est également qualitatif, à travers la détermination de 6 grandes familles d'objectifs transversaux communs à tous les établis-

sements, déclinées en 26 actions concrètes. Chaque établissement du CESAP a également arrêté avec sa délégation territoriale de l'ARS des objectifs qualitatifs propres le concernant spécifiquement. L'ensemble de ces documents sont disponibles à la lecture dans les établissements sur simple demande et ont fait l'objet d'une communication aux instances représentatives du personnel.

Le nouveau CPOM de l'Oise, entièrement finalisé depuis plusieurs mois avec la DT-ARS de Beauvais, connaît un retard administratif de signature. Aussi, par voie d'avenant, le précédent CPOM a été reconduit pour les 6 premiers mois de 2013. La négociation du CPOM d'Indre et Loire s'avère plus difficile à conclure. Mais à l'heure du bouclage de cette publication, nous avons un espoir raisonnable de pouvoir positivement conclure dans des conditions acceptables pour le CESAP et pour l'établissement. Suite des informations donc avec le prochain numéro de la lettre du CESAP !

Philippe Camberlein,  
directeur général

## SESAD 60... PREMIER ACTE DE LA RESTRUCTURATION

**Dans le cadre du grand projet de restructuration de l'EME La Montagne dont nous avons pu présenter le projet à l'occasion de la pose de la première pierre (cf. lettre du CESAP n°5), les équipes continuent à se préparer.**

Déjà, le CESAP Pôle Oise est en mesure d'ouvrir son Service d'Éducation et de Soins à Domicile (SESAD 60).

En effet, le 16 avril 2013, l'ARS de Picardie a effectué " la visite de conformité ", sésame d'ouverture de la structure. Les documents officiels nécessaires avaient été adressés (projet du service, liste

des professionnels...), le budget " calé ", les locaux trouvés... : Dans l'attente des locaux définitifs en cours de construction, le SESAD sera installé temporairement dans l'une de ses futures antennes (à la même adresse que le MAS St Roman, mais dans des locaux dédiés). Et ce mercredi 16 avril, le CESAP a vu la naissance officielle d'une nouvelle structure : le SESAD 60 a reçu " un avis favorable " pour son ouverture.

A ce jour, la structure dispose d'une liste d'attente

de 14 enfants, issue de demandes directes de familles, de demandes venues via l'APF de l'Oise, des CAMSP locaux... certains enfants avaient d'ailleurs, déjà une notification de la MDPH pour le service... avant même son ouverture !

Désormais, les équipes s'organisent, pour mettre en place les premiers accompagnements, ce qui ne saurait tarder ! ■



# ENQUÊTE MÉTIER DU GPF

## Evolution et perspective de recrutement dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes polyhandicapées

Réalisée auprès de 184 établissements accueillant des adultes et enfants polyhandicapés, la dernière enquête Métier du GPF (à laquelle le CESAP a activement participé) met en évidence l'inégalité de l'encadrement selon les établissements et la différence des besoins en recrutement selon les métiers. Un résumé de l'enquête, ainsi que le document intégral sont disponibles sur le site internet du GPF et sur [www.cesap.asso.fr](http://www.cesap.asso.fr). On trouvera ci-dessous, quelques éléments essentiels à retenir issus des commentaires que Mme le Dr AM Boutin, (Administrateur du CESAP et membre du GPF) a rédigé.

### Les postes non pourvus

- On observe qu'un établissement sur deux a un poste non pourvu (maximum en SESAD) surtout dans le secteur médical et paramédical,  
- On confirme que, bien malheureusement, les établissements pour adultes sont sous dotés en postes budgétés par rapport aux établissements pour enfants,

- Les besoins en recrutement exprimés portent surtout sur les postes d'AMP et de kinésithérapie.

### Externalisation

On constate un recours important à l'externalisation :

- 39% des établissements y ont recours,
- l'externalisation représente 5,7% de l'ensemble des postes budgétés (l'externalisation prend des formes variées : vacations/ paiement à l'acte/intérim, en lien avec les métiers concernés).

### Préconisations du GPF

Devant la pénurie de professionnels, surtout médicaux et paramédicaux, mais aussi médico-sociaux (surtout AMP) :

- élargir le numerus clausus,
- sensibiliser les jeunes professionnels en lien avec les écoles de formation,
- intégrer des modules " handicap " dans les formations,
- valoriser les conditions de travail (salaires),



- augmenter et améliorer les effectifs d'accompagnement des adultes et prévoir l'arrivée d'un nombre important d'adolescents en établissements d'adultes dans les prochaines années.

Enfin l'externalisation des prestations en nette augmentation nécessite de prévoir et d'organiser d'autres modalités d'accompagnement ; les établissements étant appelés sans doute à évoluer, dans l'avenir, en point ressources assurant la cohérence et l'adaptation de cet accompagnement. ■

# PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Certains métiers, exercés au CESAP, notamment pour les professionnels présents depuis de nombreuses années auprès des personnes polyhandicapées, peuvent présenter des risques professionnels (troubles musculo-squelettiques : douleurs musculaires, tendineuses, osseuses), éléments que l'on observe à travers le " bilan social " de notre association. Face à ce constat, en janvier 2012, le CESAP a mis en œuvre une démarche de prévention des risques psycho-sociaux et des troubles musculo-squelettiques. Pilotée de façon paritaire par la direction de l'association et les partenaires sociaux, cette démarche s'inscrit dans le cadre du travail réalisé par le " commission conditions de travail du Comité Central d'Entreprise "

de notre association et fait partie intégrante de l'accord d'entreprise relatif à la prévention des risques professionnels.

La première étape de la démarche était de réaliser un diagnostic et un état des lieux des facteurs de risque influant sur les conditions de travail. Ce diagnostic a été réalisé en 2012 et est désormais analysé. Désormais, c'est le temps de la mise en place de mesures qui sont regroupées dans " un plan général de prévention RPS & TMS " élaboré en relation avec les ca-

binets qui nous accompagnent (AD Conseil et Ergon Alliance). Adopté par le Bureau du CESAP d'avril, ce plan ambitieux au profit de la santé au travail décline une quinzaine de mesures (mesures associatives générales, mesures ciblées par unités spécifiques, mesures de veille et de prévention).



Le CESAP compte notamment développer un réseau interne d'animateurs prévention des TMS et référents handicaps au sein des établissements. ■



## LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE CESAP FORMATION, DOCUMENTATION, RESSOURCES

**Ouvert aux professionnels, aux parents et aux étudiants**, le centre de documentation gère un fonds documentaire spécialisé sur le thème du polyhandicap et de sa prise en charge dans ses différentes dimensions (aspects médicaux, méthodes éducatives, vie familiale, vie quotidienne, établissements et services médico-sociaux, aides techniques). Ce fonds est consultable en ligne (<http://cesap.centredoc.fr/>).

Le centre de documentation propose ses produits et services documentaires (bibliographies thématiques, dossiers documentaires, prêt des documents, recherche d'information personnalisée). L'adhésion au centre de documentation permet d'accéder à l'ensemble de ces prestations documentaires.

Le centre de documentation est également partenaire de deux réseaux documentaires qui rassemblent des ressources incontournables pour s'informer d'une manière plus générale sur le domaine social, médico-social et éducatif, et sur le domaine du handicap :

▪ **Prisme** ([www.documentation-sociale.org](http://www.documentation-sociale.org)), le réseau documentaire en sciences et action sociale,

▪ **Réseau-Doc**, le réseau des documentalistes du secteur du Handicap, animé par la MSSH (Maison des Sciences Sociales du Handicap).

Le centre de documentation est ouvert les lundi, mardi et jeudi, de 10h à 17h. L'accueil se fait

sur rendez-vous exclusivement. Il convient donc de contacter la documentaliste auparavant par courriel : ([documentation@cesap.asso.fr](mailto:documentation@cesap.asso.fr)) ou par téléphone (01 53 20 68 51). ■

[documentation@cesap.asso.fr](mailto:documentation@cesap.asso.fr)

## AGENDA

- **Jeudi 27 juin** Assemblée Générale du CESAP
- **Samedi 6 juillet** Fête de l'EME et du SESAD " Les Cerisiers " (92)
- **Samedi 6 juillet** MAS La Cornille (94) Fête de l'été avec les familles et les entreprises qui ont réalisé la rénovation des locaux.
- **Mercredi 17 juillet** Spectacle de marionnettes réalisé par les enfants de La Loupière (77) avec l'association " Les Marionnettes Melloise "
- **Samedi 14 septembre** Formation " Bienveillance " pour 30 professionnels des Cerisiers (92)
- **Dimanche 6 octobre** Kermesse annuelle de la MAS La clé des Champs (77)
- **Dimanche 6 octobre** Vide Grenier du CESAP à Thiais (94) en partenariat avec l'ADAPEP association des parents de la MAS La Cornille et l'EME Le Poujal
- **Samedi 12 octobre** Café-Cookies (groupes d'expression) au SESAD 95

### Comité d'Étude, d'Éducation et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées

CESAP, Association Reconnue d'Utilité Publique  
62, rue de la Glacière, 75013 Paris  
Directeur de Publication : H. Gillet  
Rédacteurs : adhérents, professionnels du CESAP, E. Zolla  
Impression : Imprimerie De Chabrol,  
<http://www.imprimeriedechabrol.fr/>  
Routage : ESAT les Cerisiers,  
APAJH 75, 01 42 38 31 55  
Graphiste : John Vautier,  
[john.dzine@orange.fr](mailto:john.dzine@orange.fr)  
ISSN : 2264-6078.



**Vous pouvez soutenir les actions du CESAP en faveur des personnes polyhandicapées et de ses établissements en faisant un don. Particuliers, votre don est déductible de l'impôt Entreprises, votre don permet un crédit d'impôt. Nous adressons un reçu fiscal pour les dons adressés ; envoyer votre soutien par chèque directement à l'établissement de votre choix ou au siège du CESAP.**

L'impression de notre lettre est soutenue par :



[www.cesap.asso.fr](http://www.cesap.asso.fr)

